

Pêches de l'Atlantique

D'une certaine façon, le ministre a fait allusion dans ses observations d'aujourd'hui à l'article en question. Il a dit que le gouvernement avait l'intention de confier les actions non pas à lui mais au ministre chargé de la Corporation de développement des investissements du Canada. Je ne pense pas que cela soit de nature à rassurer les indépendants qui ont comparu devant notre comité, étant donné les antécédents du ministre à qui cette attribution serait ainsi confiée.

Je voudrais énumérer ici officiellement les raisons pour lesquelles le ministre dont il est question dans le projet de loi C-170 devrait être autre que le ministre des Pêches et des Océans et autre que le ministre chargé de la Corporation de développement des investissements du Canada, raisons qui m'ont été signalées par le porte-parole du Conseil canadien des pêcheries, M. Ron Bulmer, lequel représente non seulement les sociétés de transformation mais aussi certains pêcheurs côtiers et hauturiers. Voici ce que dit M. Bulmer:

1. Le ministère des Pêches et des Océans régleme maintenant les allocations, les permis d'usines, les inspections d'usines et projette de régleme les catégories. Le ministère des Pêches et des Océans ne devrait pas s'exposer à des pressions ni prêter le flan à la critique en s'occupant de la restructuration de sociétés et du financement permanent des sociétés restructurées.

2. Les éléments clés du projet de loi C-170 sont à caractère financier et sont essentiels au développement de la région de l'Atlantique. Par conséquent, l'application du projet de loi devrait être confiée à un ministère à vocation économique qui dispose des compétences nécessaires en matière de finances, d'analyse et de commerce.

3. Le marché américain percevrait une telle gestion et un tel retour au secteur privé comme des signes positifs, ce qui minimiserait donc le risque de représailles.

Je signalerai ici que, compte tenu des programmes en cours aux États-Unis, le risque de représailles constitue une préoccupation très réelle à l'heure actuelle pour les 700 exploitants indépendants qui survivent encore au sein de l'industrie de la pêche de la région de l'Atlantique et du Québec. M. Bulmer poursuit:

4. Les entreprises de transformation continueront de croire que seuls ceux qui courtisent le parti et acceptent peut-être d'autres initiatives gouvernementales, dans le domaine de la commercialisation, par exemple, arriveront jamais à se qualifier pour l'obtention des fonds prévus dans le projet de loi C-170, si ce projet de loi demeure du ressort du ministre des Pêches et des Océans.

Monsieur le Président, nos amendements et nos interventions ont montré que nous partageons ces sentiments. Nous croyons que deux éléments essentiels de ce projet de loi sont tels que celui-ci devrait relever d'un ministère à vocation économique et offrir un mécanisme quelconque pour l'établissement d'une formule de vérification. Il nous faut nous assurer que l'argent des contribuables sera bien géré et que le Parlement et le secteur industriel seront en mesure d'établir exactement combien tout cela coûtera. En outre, il est évidemment indispensable d'assurer directement un équilibre entre les pratiques en cours dans le domaine des pêches et le processus de réorganisation.

Depuis les séances du comité dont j'ai parlé la semaine dernière, les témoins qui ont comparu à Ottawa ont communiqué à maintes reprises avec mon bureau et les bureaux d'autres députés de l'opposition officielle. Après nous avoir remercié des efforts que nous avons faits en leur nom, ces témoins ont souligné qu'il importait d'établir un mécanisme pour améliorer les consultations avec le secteur des pêches et les gouvernements provinciaux. Notre parti a proposé une modification en ce sens au comité, mais elle a malheureusement été rejetée par la majorité libérale.

M. Tobin: Et le NPD.

M. Crouse: Le secrétaire parlementaire du ministre dit: «Et le NDP». Il a raison et je le remercie de cette remarque. Tandis que nous tentions de modifier et d'améliorer le projet de loi, certains députés libéraux qui ont manifesté des réserves d'une façon ou d'une autre n'ont pas saisi l'occasion de s'affirmer. Ils se sont ralliés au gouvernement, rejetant ainsi cette modification fort valable. Je le regrette. Nous avons proposé cette modification qui a été rejetée.

Je demanderai maintenant instamment au gouvernement d'établir un conseil chargé d'examiner la réorganisation.

M. Breau: A quelle modification me suis-je opposé?

M. Crouse: Le député de Gloucester (M. Breau) demande à quelle modification il s'est opposé. Je lui rappelle qu'il a voté contre cette modification au comité. Je demanderai instamment au gouvernement d'établir un conseil chargé d'examiner la réorganisation. Ce conseil serait composé des représentants de tous les secteurs intéressés de l'industrie et des gouvernements provinciaux. Il serait chargé d'examiner dans quelle mesure la réorganisation atteint son objectif avoué. C'est notre principale préoccupation à l'heure actuelle. Il devrait présenter au Parlement un rapport annuel renfermant ses recommandations. C'est ce que nous voudrions. Pour la gouverne du Parlement, il se pourrait, après mûre réflexion, que la pierre que les entrepreneurs ont rejetée au comité devienne la pierre angulaire du processus de réorganisation.

Ces vues sont reprises tout au long du mémoire qui a été présenté au comité. Elles sont exprimées dans le mémoire qu'a soumis au comité le ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick. Je ne vais en citer que l'extrait suivant:

En général, le secteur des pêches du Nouveau-Brunswick n'a pas trop souffert de la récession économique des dernières années. Nos conditionneurs indépendants, grands et petits, et nos pêcheurs, propriétaires-exploitants autonomes, ont réussi à surmonter la crise économique grâce à leurs efforts à l'appui que leur ont apporté le ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick et le ministère des Pêches et des Océans. Le programme de prêts pour l'acquisition et la rénovation des bateaux, les programmes de formation, les conseils techniques, les méthodes innovatrices de pêche et l'exploitation de nouvelles espèces sont autant de moyens qui ont aidé les pêcheurs du Nouveau-Brunswick à s'adapter et à survivre.

• (1620)

Selon le tableau qu'en ont brossé les représentants du Nouveau-Brunswick, le secteur des pêches y est au moins sain s'il n'est pas des plus rentable. J'ai éprouvé une certaine satisfaction à entendre leur exposé parce qu'il prouvait que l'entreprise privée et le dynamisme qu'elle engendre continuent de bien se porter dans ma province natale, monsieur le Président.

La fédération des pêches de l'Est a invoqué de solides arguments dans le mémoire qu'elle a présenté au comité. J'aimerais avoir le temps de les mentionner tous mais je n'en citerai qu'un ou deux. La fédération a parlé de l'absence de consultation. Elle a ajouté:

Les pêcheurs indépendants capturent plus de la moitié des prises de poisson dans les Maritimes, mais ils n'ont jamais été invités aux pourparlers sur la restructuration du secteur. Nous n'avons pas été consultés non plus quand la mesure législative a été proposée. Quelle assurance pouvons-nous avoir que le gouvernement fédéral nous consultera un jour sur l'organisation des pêches, ou sur les immenses sociétés qui seront régies par le gouvernement?

Ils continuent en ces termes:

Non seulement nous n'avons pas été consultés, mais aucune des petites compagnies dont nous dépendons ne l'a été. Elles constatent maintenant que les banques réduisent l'autorisation de crédit des petits acheteurs de 33 p. 100. Que fera